

Bulletin municipal

Février 2023



P. 17
Décoration
de Noël
du village



P. 19
La
minute
verte



P. 24
Petit théâtre
du Colombier
et salle Faye



CHAMBOST-LONGESSAIGNE



SOMMAIRE

Le mot du Maire	3	Spectacle et cocktail des aînés 22 octobre 2022	16
Comptes-rendus des conseils municipaux	4 à 13	Commémoration du 11 novembre	16
Les informations du Conseil Municipal	13 à 18	Décoration de Noël du village	17
Urbanisme	13	Portique métallique pour l'installation de bâches	17
Travaux de voirie	14	Changement de l'éclairage du stade	18
Bâtiments	14	Groupement des 4 Cantons : le Comice 2023	18
Communication et veille technologique	15	La minute verte	18
Élection et mise en place du CMJ 1 ^{er} et 6 octobre 2022	15	La vie à l'école	19
		La vie associative	20 à 26
		Bibliothèque	20
		Le Sou des Écoles	20
		Calendrier des manifestations	21-22
		Classe en 3	22
		AJC	23
		La crèche intitulée "De l'Orient à l'Occident"	23
		Marché de Noël	24
		Petit théâtre du Colombier et salle Faye	24
		Solidar'Endé : "Chat alors !"	25
		L'Arros'arts	25
		Association La Fabrik	26
		La vie économique	26
		Nicolas GOUJET	26
		Ouverture d'un cabinet de kinésithérapie	26
		Les informations de la CCMDL	27
		Maisons des Services	27
		Bus France services	27
		Salle Territoire	27
		Infos pratiques	28



LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,

L'année 2022 nous aura marqués par des événements aux retentissements importants. Je pense particulièrement à la sortie de crise sanitaire qui a mis en évidence de nombreuses fragilités. Les élans solidaires à grande échelle de 2020 sont malheureusement restés sans réels lendemains. À cela, s'est ajouté le retour de la guerre en Europe qui vient questionner nos souverainetés alimentaire, industrielle et pharmaceutique. Et, nos faiblesses sur le plan énergétique nous amènent à revoir notre organisation. Parallèlement, nous avons observé une grande démobilisation démocratique. L'abstention s'est vraiment distinguée lors des élections présidentielles et législatives.

Malgré cette avalanche de crises, la vie à l'échelon communal apparaît comme un vrai levier pour la construction d'un avenir lumineux.

Les initiatives locales pleines d'ambition ont continué à voir le jour et ça doit être un vrai enseignement pour nos grands dirigeants.

À Chambost, nous l'avons illustré par de nombreuses réalisations.

En effet, toutes les commissions municipales ont été très mobilisées. Je ne nommerai ici que les travaux phare. Il n'en demeure pas moins que tout ce qui a été réalisé, et que je ne pourrai exhaustivement citer car ce serait trop long, a malgré tout son importance dans ce confort que nous souhaitons vous apporter au quotidien.

En 2022, c'est près de 90 000 € qui ont été investis dans la voirie grâce à l'enveloppe communautaire et à nos fonds propres.

Des travaux améliorant l'usage et la performance énergétique des bâtiments ont été effectués (école, bâtiment de la mairie...). Les travaux d'électrification de la chapelle sont engagés.

Le lotissement du Gare est en pleine effervescence car tous les lots de la 1^{re} tranche ont été vendus. Une consultation pour la préparation du permis d'aménager de la 2^e tranche va être relancée car la 1^{re} a été infructueuse. Des lots en accès à la propriété seront proposés et la construction de logements intermédiaires est prévue par le bailleur social Bâtir et Loger.

Nous portons également nos efforts sur l'amélioration constante du cadre de vie en mettant l'accent sur la préservation de l'environnement. Après de nombreuses années de travail et de réflexion avec le SYDER (syndicat d'électricité gestionnaire de notre éclairage public), nous avons enfin réussi à procéder à l'extinction nocturne de l'éclairage public. Un énorme et coûteux travail de mise en conformité des armoires électriques ainsi qu'un changement

des luminaires s'imposent à partir du printemps. Une opération de végétalisation grâce à un type de plantation forestière a été réalisée au Barmat.

Sur le plan culturel, nous avons tenté de répondre à tous les rendez-vous initiés à un niveau inter-communal, national et international en organisant l'accueil du spectacle organisé par La Fabrik, la Grande Lessive, la Nuit est belle, la balade guidée "Raconte-moi Chambost" dans le cadre des Journées du Patrimoine.

Le travail sur l'aménagement du terrain de sport synthétique a beaucoup avancé. Nous avons bon espoir d'obtenir le montant de subventions que nous nous étions fixés pour répondre aux besoins de tous les sportifs qu'ils soient experts footballeurs, footballeurs du dimanche, scolaires, vulnérables physiquement en besoin d'activités physiques adaptées, marcheurs, coureurs, athlètes... Pour que l'intérêt de ces travaux soit mieux compris, nous vous l'avons présenté en détail le 30 janvier.

Nous tentons également de tout mettre en œuvre pour vous informer au mieux via l'application Panneau Pocket, Facebook, le site internet (même s'il mérite de faire peau neuve, encore un peu de patience, la refonte est en cours !). Et, comme vous avez pu le constater, un portique a été installé au rond-point afin de permettre l'installation de bâches annonçant les manifestations diverses.

Et je suis très heureuse de pouvoir désormais compter sur le dynamisme du Conseil Municipal des Jeunes, tout juste créé pour initier ou relayer de belles opérations.

2023, à Chambost, s'annonce comme une année encore très riche en projets. En janvier, nous sommes mobilisés sur le dossier de réhabilitation du bar/restaurant/épicerie afin de pouvoir déposer en temps voulu nos demandes de subvention et envisager au mieux l'avenir de cette activité commerciale.

Je terminerai mon propos en remerciant toutes les personnes qui, par leur engagement, leur action, contribuent au maintien du dynamisme de la commune, je ne peux en dresser la liste car vous êtes très nombreux mais sachez que vous êtes notre fierté ! Cette solidarité communale, cette attention portée à l'autre seront notre richesse pour résister à ces formes d'adversité auxquelles nous devons faire face. Belle et douce année 2023 à chacun de vous !

Marie-Luce ARNOUX
Maire de Chambost-Longessaigne

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

▲ 15 SEPTEMBRE 2022 ▲

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 15 septembre 2022, sous la présidence de Mme Marie-Luce ARNOUX, Maire :

PREND CONNAISSANCE des procurations accordées par les conseils municipaux absents ou en retard à la réunion, à savoir :

- M. BONNET a donné procuration à Mme ARNOUX

- M. CHEVALIER a donné procuration à M. SOULARD

DÉSIGNE M. SOULARD comme secrétaire de séance. Ce dernier procède à l'appel des conseillers et déclare que le quorum est atteint.

ADOpte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2022.

• DÉLIBÉRATION N°01 – TAXE D'AMÉNAGEMENT ZONE ARTISANALE - CONVENTION DE REVERSEMENT CCMDL

Rapporteur : Marie-Luce ARNOUX, maire

Approuvée le 30 décembre 2021, la loi de finances 2022 (loi n°2021-1900) modifie via son article 109, l'article L331-2 du code de l'urbanisme relatif au versement de la taxe d'aménagement.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2022, le code de l'urbanisme prévoit que lorsque la taxe d'aménagement est instituée et perçue par les communes, tout ou partie de cette taxe est reversée à l'EPCI dont elle est membre pour permettre le financement des équipements publics dont elle a la charge de par ses propres compétences.

À ce titre, la TA perçue sur les bâtiments construits dans les zones d'activités économiques (ZAE) aménagées et/ou entretenues par la CCMDL rentre dans le cadre de l'obligation instaurée par la loi de finances pour 2022 ; et il a été convenu qu'elle correspond globalement, au prorata des dépenses d'équipements publics constatées de la commune et l'EPCI.

De ce fait, il convient de mettre en place un mécanisme de reversement de la TA de la Commune vers la CCMDL pour l'ensemble des autorisations d'urbanismes délivrées sur les zones d'activités économiques.

Il est proposé un reversement de la totalité de la TA perçue sur ces ZAE.

Pour permettre de formaliser les modalités de ce reversement (taux,

opérations concernées ou exclues, périodicité des reversements, etc...), un projet de convention a été élaboré. L'annexe à cette convention définit les zones concernées par ce reversement.

Le reversement de la TA concerne tous les montants perçus par la commune au titre des recettes de TA enregistrées à compter du 1^{er} janvier 2023 et obtenus sur les zones d'activités économiques.

Le taux qui s'applique est celui défini par délibération du conseil municipal avant le 1^{er} juillet de l'année N-1. Il est proposé aux membres de travailler sur une harmonisation de ces taux à l'échelle du territoire de la CCMDL pour les zones d'activités avant le 1^{er} juillet 2023 pour une application effective au 1^{er} janvier 2024 selon le principe de sectorisation des taux de TA.

Pour 2023, ce sera le taux actuel fixé par la commune lors de sa dernière délibération en vigueur qui s'appliquera en l'attente d'une harmonisation.

Madame le Maire propose au conseil d'en délibérer.

Mme BLAIN estime que ce transfert n'est pas justifié pour la parcelle ARO415 dans la mesure où les travaux d'aménagement ont été assurés par la commune. Par ailleurs, elle interroge Madame le Maire sur les conséquences d'un refus du conseil à adopter cette délibération.

Mme ARNOUX explique que la loi de finance 2022 oblige les communes à reverser la taxe d'aménagement à leur intercommunalité au prorata des charges de financement des équipements relatifs à leur domaine de compétence (à savoir compétence économique). Les conseillers ont uniquement une latitude sur les conditions de reversement qui peuvent être modifiées à tout moment.

Vu la loi de finances 2022 n°2021-1900, Vu les articles L311-2 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu le projet de convention de reversement de la taxe d'aménagement applicable aux zones d'activités économiques, définies en annexe 1 de la présente convention,

Oui l'exposé de Madame le Maire, Après en avoir délibéré (scrutin ordinaire),

À la majorité des membres votants par 10 voix pour, 1 voix contre, le Conseil Municipal :

1) Approuve les termes de la convention de reversement de la taxe d'aménagement applicable aux zones d'activités économiques,

2) Autorise Madame le Maire à signer ladite convention

3) Dit que Madame le Maire a délégué pour signer les avenants à intervenir modifiant le périmètre concerné par le reversement (Annexe 1)

4) Charge l'ordonnateur et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération

5) La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

• DÉLIBÉRATION N°02 – SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE AU BUDGET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 2022 – DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL 2022

Rapporteur : Marie-Luce ARNOUX, maire.

En raison de nouvelles demandes d'aides financières déposées au CCAS de la commune, ainsi qu'en prévision des frais liés au déroulement du spectacle-cocktail des aînés du 22 octobre 2022, Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de délibérer pour l'octroi d'une participation complémentaire au budget du CCAS de 1 000€ et de ce fait, d'approuver une décision modificative du budget principal.

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° 07/04/22-01 du conseil municipal en date du 7 avril 2022 approuvant le Budget Primitif,

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré (scrutin ordinaire),

À l'unanimité des membres votants, le Conseil Municipal :

· Vote une subvention complémentaire d'un montant de 1 000 € nécessaire pour équilibrer le budget du Centre Communal d'Action Sociale qui sera inscrite à l'article 657362 du budget primitif communal et à l'article 7474 du budget primitif du C.C.A.S., de l'exercice 2022.

· Décide de procéder à une modification budgétaire sur le budget communal principal de l'exercice 2022

FONCTIONNEMENT		RECETTES	
DEPENSES	modification	compte	modification
622 - Dépenses imprévues	- 1 000,00		
67362 - CCAS	+ 1 000,00		
	0		0

INVESTISSEMENT		RECETTES	
DEPENSES	modification	compte	modification

• INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122.22 DU CGCT

Sans objet

• INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA) DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122.23 DU CGCT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des dépôts de déclaration d'intention d'aliéner pour lesquels il n'a pas été, à ce jour, usé du droit de préemption :

Date de réception : 18/07/2022

Notaire : Maître Antoine BERGER à St-Laurent-de-Chamousset
Vendeur/Acquéreur: ROUSSET Ludovic/ DUPUIS Fabien

Adresse : 80 rue des Gavots

Type de bien : Usage mixte

Date de réception : 27/07/2022

Notaire : Maître Antoine BERGER à St-Laurent-de-Chamousset
Vendeur / Acquéreur : VENET Jean/ MANJOSSEN Anthony

Adresse : 84 place de l'Église

Type de bien : Usage d'habitation

• COMPTE-RENDUS DES COMMIS-SIONS

- Commission Bâtiments :

M. SOULARD fait un compte-rendu des travaux réalisés pendant l'été :

-> Travaux à l'école : stores et moustiquaires et divers travaux de menuiserie, clôture du jardin et table.

-> Travaux dans certains locaux professionnels du bâtiment de la mairie : isolation phonique des plafonds, travaux de peinture et du sol réalisés en régie,

électricité remise aux normes par un artisan.

-> Les rideaux de la salle polyvalente et de la salle du club de l'amitié ont été remplacés pendant l'été.

Les architectes consultés pour l'étude de faisabilité de réhabilitation du bâtiment à usage commercial sont reçus sur site le 17 septembre.

Une prochaine réunion de la commission bâtiment est prévue le 19 septembre à 20h.

- Commission Urbanisme :

Il est décidé d'un rendez-vous des élus de la commission pour une mise en demeure visant une mise en conformité.

- Commission Voirie :

M. SOULARD précise que les travaux du chemin du Darcet sont repoussés au printemps 2023.

Les travaux à Montupont, chemin du Fardet et au Thivollet sont prévus fin septembre/début octobre.

Alain VINCENT rappelle le problème de creusement en bordure de RD à proximité du chemin piéton qui rejoint le Darcet ; ceci a été vu avec les services techniques du Département qui n'ont pas jugé nécessaire de devoir intervenir.

Les travaux sur l'éclairage du stade sont programmés par le SYDER du 22 au 29/09.

- Commission Vie scolaire :

Mme BOURBON-CHAPUIS relate la rentrée des classes. 82 élèves inscrits répartis toujours dans 4 classes. La réalisation de tous les travaux a apporté satisfaction à l'équipe enseignante.

- Commission Vie culturelle :

Mme RABILLON rappelle la balade guidée du 17 septembre "Raconte-moi Chambost" et elle précise que deux départs sont prévus.

Elle fait part de l'installation de l'exposition photos de M. MALIVERNEY qui introduit l'opération "La nuit est belle" du 23 septembre et récapitule les interventions prévues pour la soirée.

- Commission Cadre de vie :

Le concours NPMM a été annulé par la commune en raison du contexte climatique.

Mme RABILLON souligne la mobilisation des bénévoles pour l'arrosage des arbres et arbustes au verger collectif et précise qu'en raison de l'interdiction d'arrosage des fleurs, le retrait des jardinières a été anticipé.

Comme chaque année, pour remercier le groupe de bénévoles qui coupent les fleurs fanées tous les vendredis, une invitation à un repas leur sera adressée.

Il est rappelé l'extinction nocturne de 23h30 à 5h00 à partir du 24 septembre, lendemain de l'opération "La nuit est belle".

Il est rappelé que le vendredi 16 septembre, les élus sont invités à se rendre à la présentation du diagnostic établi par un cabinet mobilisé par la CCMDL dans le cadre de la création du Schéma directeur vélo.

- Commission Vie associative :

MM. SOULARD et CHARBONNIER dressent un bilan du forum des associations du 3 septembre 2022 : ils transmettent de très bons retours. Toutes les associations chambostiennes ont été représentées. L'idée serait de réaliser un bilan plus précis avec les associations ; il est retenu que celui-ci pourra se faire lors de la réunion permettant d'établir le calendrier des manifestations.

AG bibliothèque le 30 septembre à 20h30 à la bibliothèque, Mme RABILLON représentera la municipalité. AG sou des écoles le 23 septembre à 20h, salle des associations.

Invitation du département le samedi 8 octobre de 9h à 13h dans les grands salons du Département à destination des élus de la vie associative.

Il est précisé que le club de foot a été prévenu des travaux de changement de l'éclairage du stade qui auront lieu du 22 septembre au 29 septembre.

Les demandes de créneaux et de disponibilités de salles formulées par l'association Chamboost sont étudiées.

- Commission Communication :

Mme BOURBON-CHAPUIS rappelle que la date butoir pour la remise d'article pour le prochain bulletin est le 20 septembre. Elle précise que la commission poursuit son travail sur la restructuration du site internet.

- Commission Dynamique économique :

Mme BOURBON-CHAPUIS informe l'assemblée de la tenue d'une réunion le 7 octobre avec les techniciens du service économie de la CCMDL ayant pour objectif de définir les conditions d'aménagement d'une future zone économique.

Il est décidé d'une prochaine réunion de la commission afin d'analyser précisément les modalités de rachat du matériel du restaurant.

Elle invite l'assemblée à noter le forum économique et le forum formation-orientation organisés par la CCMDL qui auront lieu le 30 septembre 2022 à Ste-Foy-l'Argentière.

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX (SUITE)

- Commission Participation citoyenne :

Mme BOURBON-CHAPUIS apporte quelques précisions sur la préparation des élections du Conseil Municipal des Jeunes et rappelle les dates :

-> Les candidatures peuvent être déposées jusqu'au 23 septembre.

-> La réunion électorale aura lieu le 1^{er} octobre de 15h00 à 16h30.

-> L'élection aura lieu le 1^{er} octobre de 16h30 à 18h00.

-> L'installation est prévue le 8 octobre. Une présentation a été faite à l'école dans les classes concernées.

• QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire informe l'assemblée de l'intervention du service Transition Écologique de la CCMDL afin de présenter la démarche CEPOS (Commune à Énergie Positive) des Monts du Lyonnais lors de la séance du conseil municipal du 6 octobre 2022.

- Madame le Maire informe l'assemblée que la mission de gestion financière de la commune est assurée depuis le 1^{er} septembre par le Service Gestion Comptable de Givors sous la responsabilité de M. Jean-Marc GAUCHER. Les missions de conseil sont désormais apportées par un conseiller aux décideurs locaux dédié au territoire de la CCMDL : M. Laurent BITONTI

- Madame le Maire fait un compte-rendu sommaire de la réunion du SMAELT du 8 septembre dernier relative au projet de contrat territorial 2023-2028. Elle précise que la commune sera invitée à signer ce contrat en raison d'un partenariat pour la maîtrise d'ouvrage permettant des travaux sur le pont du Genevet.

- Madame le Maire donne lecture du courrier de remerciement de l'association ChamboOst pour la subvention versée.

- Prochaines dates de conseil municipal : 6 octobre, 9 novembre et 1^{er} décembre 2022.

▲ 6 OCTOBRE 2022 ▲

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 6 octobre 2022, sous la présidence de Mme Marie-Luce ARNOUX, Maire :

PREND CONNAISSANCE des procurations accordées par les conseils municipaux absents ou en retard à la réunion, à savoir :

- M. ASSAM a donné procuration à Mme ARNOUX

- M. PENIN a donné procuration à M. BONNET

DÉSIGNE Mme Béatrice CHAMBOST comme secrétaire de séance. Ce dernier procède à l'appel des conseillers et déclare que le quorum est atteint.

ADOpte à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2022.

• **DÉLIBÉRATION N°01 – TARIFS 2023**
Rapporteur : Marie-Luce ARNOUX, maire.

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents, fixe divers tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023 :

- Droits de place :

Abonnés : 0,35 € / ml / jour avec un minimum facturé de 3 ml

Occasionnels : 0,60 € / ml / jour avec un minimum facturé de 3 ml

- Concessions cimetièrre d'une durée de 30 ans

Simples : 200 € / Doubles : 400 €

Tombes préfabriquées : 2 700 €

Cavernes : 400 €

Droit à une pose de plaque en cas de dispersion des cendres : 50 €

• **DÉLIBÉRATION N°02 – SUBVENTION LA FABRIK**

Rapporteur : Marie-Luce ARNOUX, maire.

Madame le Maire présente à l'assemblée la demande formulée par l'association La Fabrik pour accueillir, de nouveau, un spectacle professionnel du festival "Un Mouton dans le ciel" à destination des jeunes générations.

Afin de permettre une diminution du coût des places pour les spectateurs à 6€, il est demandé aux collectivités sollicitées une mise à disposition gratuite de la salle et une participation financière à hauteur de 500 € par spectacle accueilli.

Madame le Maire précise que les salles de spectacle sont aménagées grâce au parc technique de la Fabrik. Un travail est engagé avec différents acteurs culturels et socio-éducatifs des Monts du Lyonnais pour la mobilisation des jeunes spectateurs et la mise en place de prolongements pédagogiques autour des spectacles. La venue du festival est également une occasion de

tisser des liens avec les habitants et associations de la commune et de participer à la vie de la commune.

Sur proposition de Madame le Maire et après avoir en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents, décide d'allouer à la Fabrik une subvention de 500 € pour l'organisation d'un spectacle vivant sur la commune dans le cadre du festival jeune public 2023.

La salle polyvalente sera mise à disposition gratuitement pour le spectacle.

• **INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122.22 DU CGCT**

Sans objet

• **INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA) DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122.23 DU CGCT**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des dépôts de déclaration d'intention d'aliéner pour lesquels il n'a pas été, à ce jour, usé du droit de préemption :

Date de réception : 26/09/2022

Notaire : Maître Emmanuelle BOURET à Panisnières

Vendeur / Acquéreur : VADEBOIN Mylène / GONNU Manon

Adresse : 34 impasse du potager

Type de bien : Usage habitation

• **COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS**

- Commission Bâtiments :

Épicerie-Restaurant : l'analyse des 3 offres est prévue le vendredi 14 octobre à 18h. Madame le Maire, dans le cadre de ses délégations, notifiera la décision de la commission aux candidats.

Le rapport d'expertise du problème d'infiltration à la Mairie a été rendu ; un devis sera demandé à l'entreprise SOLOSEC.

L'entretien de la chaufferie granulés de bois du réseau de chaleur "Mairie-Demeure" a été confié à l'entreprise BEALEM.

Meubles en salle de conseil : un devis a été demandé à l'entreprise Bonheur d'Amarante.

Une fuite a été identifiée sur le toit des toilettes du square Rampeau.

L'architecte CHOULET a rendu son rapport de faisabilité sur l'aménagement de bureau à la Mairie. Ce dossier est mis en attente.

- Commission Finance :

Mme le Maire fait un compte-rendu du rendez-vous avec M. BITONTI, conseiller aux décideurs locaux du Service de Gestion Comptable de Givors (Trésorerie). Celui-ci a notamment mis en exergue la santé financière de la commune.

- Commission Voirie :

M. SOULARD Richard fait un compte-rendu des travaux en cours :

Les travaux au chemin du Fardet, sont terminés depuis le 5 octobre 2022.

L'enrobé du point d'apports volontaires du Thivollet sera fini d'ici fin octobre.

Les travaux chemin du Darcet ont été reportés par l'entreprise VIANNAY au printemps prochain.

- Commission Vie scolaire :

Le conseil d'école aura lieu le jeudi 20 octobre à 18h, Mme BLAIN et M. CHEVALIER seront présents. La kermesse aura lieu le 10 décembre 2022 à la salle polyvalente.

- Commission Vie culturelle :

Mme RABILLON fait un compte-rendu de la 2^e édition de la balade guidée "Raconte-moi Chambost" du 17 septembre 2022. Une quarantaine de personnes ont participé à cet événement. Les participants avaient rendez-vous à la Chapelle du Mortier, puis se sont rendus à la salle du théâtre où l'école d'autrefois était représentée ; ils ont visité ensuite un ancien fournil restauré ; la balade s'est terminée au jardin collectif "Rampotager".

Une réflexion doit être engagée par la commission pour pérenniser les outils culturels mis en place dans le cadre de ces balades guidées.

Assemblée générale bibliothèque du 30/09 : Mme RABILLON était présente. L'association a exposé leurs différents projets : animation Halloween, vide coffre à jouets, carnaval, grande lessive de mars, l'heure du conte.

L'association demande une participation de 400 € à la Mairie pour la réalisation du projet "La Bobine". Des problèmes informatiques ont été signalés.

- Commission Cadre de vie :

Fleurissement : Mme RABILLON et M. SOULARD accompagnés de Pascal COTTANCIN ont fait le tour du village, afin de lister les points du fleurissement à améliorer.

Compte tenu des nouvelles réalités climatiques, il a été décidé la suppression des jardinières et pots au Monument aux Morts, par rapport au besoin en eau de ce type de plantation.

Un devis pour la restauration de la barrière autour du Monument aux Morts a été demandé à la société CMG.

Il est envisagé la suppression du luminaire et d'une allée située en dessous de la bute à l'espace culturel ainsi que la réfection en désactivé du chemin piétons au-dessus de la bibliothèque.

Une plantation forestière au Barmat est à l'étude.

M. SOULARD Richard confirme la réouverture de la plate-forme broyage depuis le 1^{er} octobre.

Stationnements abusifs : des stationnements intempestifs de véhicules ont été identifiés de longues dates au parking des Écoliers et rue des Gavots ; malgré le travail engagé en collaboration avec la gendarmerie, le problème reste entier.

Une réunion de la commission est prévue le jeudi 13 octobre 2022.

- Commission Vie associative :

Les associations ping-pong et gymnastique ont adressé une demande de prise en charge du ménage de la petite salle de sport par les services communaux. Mme le Maire sollicite l'avis des conseillers. Il est donné un avis défavorable à la proposition des deux associations (2 voix pour, 9 voix contre et 2 abstentions)

La réunion des différentes associations aura lieu le dimanche 6 novembre pour échanger sur le fonctionnement de la coopération avec la commune et élaborer le calendrier des manifestations 2023.

- Commission Communication :

Le travail du site internet reprendra à la fin de l'année 2022.

- Commission Participation citoyenne :

Bilan élection du Conseil Municipal des Jeunes : L'élection a eu lieu le samedi 1^{er} octobre. 14 candidatures ont été déposées en Mairie. 18 électeurs ont fait le déplacement pour élire leurs 14 conseillers. Une 1^{re} réunion a eu lieu le jeudi 6 octobre à 20h en Mairie afin de présenter le rôle d'un CMJ et de constituer leur conseil. À la question de Madame le Maire : "Êtes-vous favorable à l'élection d'un Maire et d'adjoints ?" Les réponses sont : 2 pour ; 7 contre ; 5 abstentions. À l'issue de ce vote les jeunes seront donc tous conseillers.

- Commission Dynamique économique :

Mme BOURBON-CHAPUIS présente le travail de la commission quant à l'éventuel rachat de matériels du commerce en gérance. Il est décidé d'exiger une demande écrite du gérant pour ensuite

approfondir la possibilité d'une indemnité forfaitaire sous réserve des conditions juridiques d'une telle tractation.

- Commission Urbanisme :

Mme le Maire signale la vente du terrain de 400 m² environ situé en dessous de la terrasse de la mairie. Elle sollicite l'avis du conseil pour adresser une proposition d'achat au vendeur. Le conseil, à l'unanimité, donne un avis favorable.

• QUESTIONS DIVERSES

- Démarche performancielle SYDER : la demande de subvention DSIL déposée par le SYDER pour la rénovation de l'éclairage public a été refusée pour toutes les communes concernées du Rhône. Il a été demandé au SYDER de maintenir le projet dans le cadre "classique".

- Chasse communale : à la suite d'une observation transmise par un particulier auprès de la DDT, un lieutenant de loutveterie, mandaté par les services préfectoraux est intervenu dans le quartier des Gorges pour constater les dégâts provoqués par la présence des lapins et pour réaliser un comptage de l'espèce. Ce dernier a pour objectif avec les chasseurs et la municipalité de trouver une solution permettant de réduire l'effectif. Un nouveau comptage sera effectué en octobre et en novembre. Au terme de la saison de chasse, il sera apprécié la nécessité de procéder à un prélèvement ou un furetage.

- Antenne Free Mobile : l'équipe Recherche et Négociation de Free Mobile relance la prospection sur le territoire communal auprès de propriétaires privés pour l'installation d'une antenne. Madame le Maire signale que les services de secours ont fait état d'une réelle difficulté de réseau lors des interventions d'urgence. Il est prévu de recontacter M. CHAMBE, géobiologue.

- Prochaines dates de conseil municipal : 9 novembre et 29 novembre 2022.

▲ 9 NOVEMBRE 2022 ▲

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 9 novembre 2022, sous la présidence de Mme Marie-Luce ARNOUX, Maire :

PREND CONNAISSANCE des procurations accordées par les conseils municipaux absents ou en retard à la réunion, à savoir :

- M. CHEVALIER a donné procuration à Mme ARNOUX

- M. ASSAM a donné procuration à M. SOULARD

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX (SUITE)

DÉSIGNE Mme BLAIN comme secrétaire de séance. Ce dernier procède à l'appel des conseillers et déclare que le quorum est atteint.

ADOpte à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2022.

• PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE CEPOS – SERVICE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE LA CCMDL

Engagée depuis 2013 dans la transition écologique avec l'objectif TEPOS (Territoire à Énergie Positive), la Communauté de communes des Monts du Lyonnais vise d'ici 2050 à diviser par 2 sa consommation énergétique tous secteurs confondus et de couvrir cette consommation par la production d'énergies renouvelables locales.

Cet objectif TEPOS ne peut être atteint sans une véritable implication des élus municipaux dans un plan d'actions local mené par les communes. L'intervention d'Athénaïs TRILLAT du service "transition écologique" de la CCMDL a pour objectif de présenter la démarche CEPOS (Commune à Énergie Positive) des Monts du Lyonnais, afin que les élus de la commune puissent, entre autres, mieux connaître le diagnostic énergétique de la commune (consommations d'énergies, production et potentiel d'énergies renouvelables...) et avoir le maximum d'éléments pour mettre en place des actions CEPOS.

La CCMDL s'est appuyée sur le scénario Negawatt reposant sur 3 piliers : sobriété, efficacité, renouvelable pour diviser la consommation du territoire par 2. Un guide décliné par commune sera mis à disposition. Quelques chiffres : facture énergétique de 12,9 GWh/an, soit 1400 €/hab/an ; objectif d'une consommation/production de 7 GWh d'ici 2050 (à titre d'exemple de valeurs comparatives, il faut 44 000 m² en panneaux photovoltaïques pour produire 10 GWh). Des pistes : améliorer la performance énergétique des bâtiments, créer un cahier des charges pour accueil de nouvelles entreprises (avec passage obligatoire par le Parc Eco-Habitat), favoriser les modes de déplacement doux, engager l'extinction nocturne.

Prochaines étapes :

Étape 1 : Remise des guides CEPOS et fiche à remplir "ce qui est déjà fait ou en cours"

Étape 2 : Forum des projets (mars 2023)

Étape 3 : rencontre annuelle inter-communes CEPOS (accueil dans les Monts du Lyonnais en septembre 2023)

Des administrés de la commune siégeant au Conseil Local de Développement ont pris part à la présentation afin de prendre connaissance des volontés locales en la matière et d'être en soutien des actions qui pourraient être engagées.

• AJOUT - DÉLIBÉRATION N°01 – MOTION AMF "crise énergétique"

Rapporteur : Marie-Luce ARNOUX, maire.
Madame le Maire donne lecture de la proposition de motion communiquée le 25 octobre dernier par l'Association des Maires de France concernant la crise énergétique.

Elle propose à l'assemblée d'ajouter ce point à l'ordre du jour et d'adopter cette motion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

Nos communes et intercommunalités doivent faire face à une situation sans précédent :

Estimée pour 2022 et 2023 à environ 5,5%, l'inflation, à son plus haut niveau depuis 1985, va faire augmenter les dépenses annuelles de fonctionnement de plus de 5 Md€.

Les coûts de l'énergie, des produits alimentaires et des matériaux connaissent une hausse spectaculaire qui à elle seule compromet gravement l'équilibre des budgets de fonctionnement et les capacités d'investissement des communes et de leurs intercommunalités.

Enfin, l'augmentation de 3,5% du point d'indice, mesure nécessaire pour les agents territoriaux, ajoute une charge supplémentaire de 2,3 Md€ pour nos collectivités.

Après quatre ans de baisse des dotations de 2014 à 2017, la réduction des moyens s'est poursuivie depuis 2017 avec le gel de la DGF et la baisse chaque année des attributions individuelles pour plus de la moitié des collectivités du bloc communal.

Les projets de loi de finances et de programmation des finances publiques

proposent de rajouter encore des contraintes avec la suppression de la CVAE et une nouvelle restriction des interventions des collectivités locales, à hauteur de 15 Md€ d'ici 2027, par un dispositif d'encadrement des dépenses comparable à celui dit de Cahors et visant un plus grand nombre de communes et d'intercommunalités.

Ces mesures de restriction financières de nos communes ne se justifient pas : les collectivités ne sont pas en déficit et les soldes qu'elles dégagent contribuent au contraire à limiter le déficit public.

Les erreurs du passé ne doivent pas être reproduites : depuis 2014, la baisse cumulée des dotations, qui représente un montant de 46 Md€ a conduit à l'effondrement des investissements alors que les comptes de l'Etat n'ont fait apparaître aucune réduction de déficit : celui de 2019, juste avant la crise sanitaire, est resté au même niveau qu'en 2014 (3,5% du PIB).

Face à l'impact de la crise économique, il est essentiel de garantir la stabilité en Euros constants des ressources locales pour maintenir l'offre de services à la population, soutien indispensable au pouvoir d'achat des ménages.

Face à la faiblesse de la croissance annoncée à 1% en 2023, l'urgence est également de soutenir l'investissement public local qui représente 70% de l'investissement public et constitue une nécessité pour accompagner la transition écologique des transports, des logements et plus largement de notre économie.

Dans un contexte de crise mondiale, le Parlement doit prendre la mesure de cette réalité et permettre aux communes et intercommunalités de disposer des moyens d'assurer leurs missions d'amortisseurs des crises.

La commune de Chambost-Longessaigne soutient les positions de l'Association de Maires de France qui propose à l'Exécutif :

- d'indexer la DGF sur l'inflation 2023, afin d'éviter une nouvelle réduction des moyens financiers du bloc communal de près de 800 millions d'euros. La revalorisation de la DGF est également indispensable pour engager une réforme globale de la DGF, visant notamment à réduire les écarts injustifiés de dotations.

- de maintenir l'indexation des bases fiscales sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre 2022 (+6,8% estimés).

- soit de renoncer à la suppression de la CVAE, soit de revoir les modalités de sa suppression. Adossée à la valeur ajoutée et déductible du bénéfice imposable à l'IS, la CVAE n'est pas déconnectée des performances de l'entreprise, elle n'est pas un impôt de production mais constitue un lien fiscal essentiel entre les entreprises et leur territoire d'implantation.

Les collectivités ne sont pas responsables du niveau élevé des prélèvements obligatoires, la fiscalité locale ne représentant que 6,5% du PIB sur un total de 44,3%.

Si la suppression de la CVAE devait aboutir, il serait alors indispensable de la remplacer par une contribution locale, sur laquelle les collectivités garderaient le pouvoir de taux et/ou d'assiette. Dans l'attente d'un dispositif élaboré avec les associations d'élus, la commune de Chambost-Longessaigne un dégrèvement permettant une compensation intégrale.

- de renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement de l'action locale. Les 15 Md€ de restrictions de dépenses imposés aux collectivités locales d'ici 2027 sont en réalité des restrictions imposées à la population car c'est autant de moins pour financer l'offre de services.

- de réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA. Cette réintégration doit être opérée en urgence pour permettre notamment aux collectivités locales frappées par les incendies d'avoir de nouveau accès au FCTVA pour l'aménagement des terrains concernés.

- de rénover les procédures d'attribution de la DETR et de la DSIL pour permettre une consommation des crédits votés en lois de finances. En particulier, la commune de Chambost-Longessaigne demande la suppression des appels à projets, et, pour l'attribution de la DSIL, l'instauration d'une commission d'élus et la transmission des pouvoirs du préfet de région au préfet de département. Cette même logique doit prévaloir pour l'attribution du "fonds vert".

La commune de Chambost-Longessaigne demande que la date limite de candidature pour la DETR et pour la DSIL intervienne après le vote du

budget primitif concerné. Cette évolution permettrait de donner plus de temps aux échanges avec les services de l'État et d'appréhender l'ensemble des projets éligibles.

Enfin, dans un souci de simplification, lorsque le cumul des deux dotations est possible, il faut que le même dossier puisse servir à l'instruction de l'attribution des deux dotations.

Concernant la crise énergétique, la Commune de Chambost-Longessaigne soutient les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus de :

- Créer un bouclier énergétique d'urgence plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables.

- Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables.

- Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV) – c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence - quels que soient leur taille ou leur budget.

La présente délibération sera transmise au préfet et aux parlementaires du département, ainsi qu'à la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.

• DÉLIBÉRATION N°02 – GROUPEMENT DE COMMANDE ASSURANCES 2023-2026

Rapporteur : Marie-Luce ARNOUX, maire.

Pour rappel la Commune a approuvé par délibération du 9 décembre 2021 la convention constitutive de groupement de commande relatif au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à la passation des marchés d'assurances. L'objectif étant une mutualisation des moyens entre la CCMDL et les communes du territoire.

Suite au recrutement d'un AMO, le cabinet SIGMARISK, une consultation par voie d'appel d'offres a été lancée le 30 juillet 2022 avec une date limite de réception des offres fixée au 23 septembre 2022. Le marché est prévu pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

L'approbation des candidatures et l'ouverture des offres ont eu lieu lors de la CAO du 11 octobre 2022 et celle-ci s'est prononcée, conformément à l'article 10 de la convention de groupement de

commande, sur l'attribution du marché à l'assureur ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de la consultation (valeur technique : étendue des garanties et services supplémentaires – absence de réserves mineures ; prix). Aussi, la CAO a décidé d'attribuer le marché comme suit :

	Attributaire	Montant (en pour la Commune)
Lot 1 : Dommages aux biens	Lot déclaré infructueux – une seule offre dont le montant dépasse les crédits budgétaires alloués	
Lot 2 : Responsabilité civile	SMACL	743,56 €
Lot 3 : Protection juridique	2C CFDP	459,39 €
Lot 4 : Flotte auto	Groupama – solution de base Franchise Niveau 2 + PSE	1 203,23 €
Lot 7 : Cyber risque	Lot déclaré infructueux – aucune offre n'a été présentée	

Madame le Maire invite le conseil à délibérer et à l'autoriser à signer le marché à intervenir.

Elle informe également que compte tenu du fait que le lot 1 "Dommages aux biens" a été déclaré infructueux, un courrier de demande de prolongation jusqu'à fin juin 2023 a été adressé à GROUPAMA. GROUPAMA consent à titre dérogatoire à une prolongation exceptionnelle de ce dernier pour une durée minimale d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2023.

M. CHARBONNIER : demande le détail sur l'évolution des montants de chaque lot.

Vu la convention constitutive de groupement de commande

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet SIGMARISK

Vu le procès-verbal de la CAO
Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré

A l'unanimité des membres présents, Le Conseil Municipal, décide :

- Autorise Madame le Maire à signer les marchés d'assurances à intervenir comme susmentionnées

- Dit que les crédits pour faire face à cette dépense sont inscrits au budget prévisionnel 2023

- Charge Madame le Maire et Monsieur le Receveur, chacun en ce qui le concerne, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX (SUITE)

• DÉLIBÉRATION N°03 – PROJET "PLEIN LA BOBINE"

Rapporteur : Raphaëlle RABILLON, adjointe.

Le Conseil Municipal

Sur proposition de Madame le Maire et après avoir en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

- Donne un accord de principe pour une participation à hauteur de 400 euros à prévoir sur la subvention 2023 de l'association Bibliothèque pour l'accueil du festival international de cinéma jeunes publics "Plein la bobine" à la bibliothèque de Chambost-Longessaigne entre octobre 2022 et avril 2023,
- Dit que les sommes seront prélevées à l'article 6574 du budget primitif 2023. L'assemblée encourage les bénévoles de l'association bibliothèque à partager ce projet en lien avec les communes limitrophes.

• INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122.22 DU CGCT

Madame le Maire informe l'assemblée avoir notifié l'attribution de l'étude faisabilité de la réhabilitation du bâtiment à usage commercial au cabinet d'architecte CHOULET, suite à l'analyse des offres par la commission du 14 octobre. Le montant de la prestation est de 8 010 € HT, soit 9 612 € TTC.

• INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA) DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122.23 DU CGCT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des dépôts de déclaration d'intention d'aliéner pour lesquels il n'a pas été, à ce jour, usé du droit de préemption :

Date de réception : 14/10/2022

Notaire : Maître BERGER à St-Laurent-de-Chamousset

Vendeur / Acquéreur : GARRIGA Pascal / PHILIPPE Hervé-HERVE Aude

Adresse : AB416 – 222 m²

Type de bien : Terrain

Date de réception : 14/10/2022

Notaire : Maître BERGER à St-Laurent-de-Chamousset

Vendeur / Acquéreur : PROTIERE Sylvain/DURAND Christelle

Adresse : 13 rue des Boutiques

Type de bien : Bien à usage d'habitation

• COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

- Commission Bâtiments :

Une première réunion de travail avec le Cabinet CHOULET pour le commerce est fixée le mercredi 30 novembre à 13h30.

Des équipements de sécurité sont prévus à la chapelle du Mortier afin d'envisager l'électrification de celle-ci.

Le Clos de Rampeau présente un problème d'infiltration.

Il est prévu le démaillage de la toiture du clos des sports.

- Commission Urbanisme :

Il est observé un réel besoin de parking au cœur du village. Des démarches ont été engagées auprès de la gendarmerie par rapport aux voitures ventouses. Mais le nombre de voitures devient important nécessitant d'envisager de nouvelles possibilités de stationnement.

Mme le maire informe l'assemblée du fait que des habitants de la commune ont été sollicités par l'opérateur Free Mobile pour étudier la faisabilité d'une implantation d'antenne sur une de leurs parcelles. Ces derniers ont tenu à informer la municipalité. Et, d'un commun accord, il a été décidé de faire intervenir un géobiologue susceptible de mesurer l'impact écologique et sanitaire d'un tel équipement.

- Commission Voirie :

Des contraintes techniques liées aux dispositifs d'assainissement autonome de riverains obligent à reporter les travaux de voirie prévus au programme 2022 pour le chemin du Darcet. La commission suggère de ce fait d'anticiper les travaux prévus "chemin du Trêve" en proposant 2 options : soit en 2 tranches pour respecter les crédits prévus au budget 2022, soit traitement de la globalité du chemin en prévoyant une modification budgétaire. L'assemblée valide le principe de reprendre l'intégralité du chemin pour un montant de 27 601,60 € HT soit 33 121,92 € TTC.

- Commission Vie scolaire :

Compte-rendu du conseil d'école du 20 octobre : 84 élèves (départ de 7 élèves à la rentrée prochaine). Il est évoqué la question des malles sécurité et du problème de stationnement et circulation devant l'école.

- Commission Vie culturelle :

Dates 2023 : grande lessive du 23 mars, fête de la musique 26 ou 27 juin lors du

pique-nique chambostien, visite guidée patrimoniale 16 septembre.

- Commission Cadre de vie :

Mme RABILLON fait part des décisions de la commission au sujet de la décoration du village pour les fêtes de fin d'année (ateliers du 16 au 19 novembre).

Mme le maire rappelle le courrier du SYDER encourageant les communes à réduire leur consommation d'énergie en augmentant particulièrement le temps d'extinction d'éclairage et en réduisant la part de guirlandes lumineuses.

Il est décidé de maintenir l'illumination en réduisant drastiquement la période, sachant qu'une partie des guirlandes a été remplacée par du LED.

Mobilité :

- Il convient de reprendre les projets relatifs à l'étude réalisée par le cabinet Réalités sur la mobilité douce afin de réaliser quelques opérations. Une réunion de la commission (ainsi que Sophie et Françoise) sera à fixer avec Mme GUICHERD et M. Pascal REDON.

- Le SYTRAL Mobilités souhaite organiser des comités mobilité deux fois par an sur les territoires pour favoriser le dialogue avec les élus, les usagers, les habitants, les employeurs. Un premier comité a eu lieu le 12 octobre dernier auquel Mme le Maire a assisté. Il a été présenté les propositions de restructuration émanant de la démarche de recueil des besoins des territoires, comme :

-> La création d'une ligne 142 express avec un cadencement plus important aux heures de pointe (toutes les 30 mn)

-> La création d'une ligne transversale au sein des Monts du Lyonnais

-> Une demande d'étude de la liaison St-Symphorien-sur-Coise-Hôpitaux Sud avec rabattement sur le métro B.

Un plan mobilité est donc en cours d'élaboration et le projet sera arrêté en décembre 2023.

- Commission Finances :

Mme le Maire informe l'assemblée de la réponse du Département quant à la convention partenariale : La somme de 135 00.00 € est accordée pour la réalisation du terrain de foot synthétique. Avant de s'engager dans ce projet, il est nécessaire d'attendre la réponse de l'ANS qui devrait être communiquée fin novembre. A ce stade, nous

n'atteignons pas le taux de 60% de subvention fixé par délibération du 10 mars 2022.

- Commission Vie associative :

MM. SOULARD et CHARBONNIER font un compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le dimanche 6 novembre 2022 avec les associations.

- Commission Communication :

Le travail relatif au site Internet est relancé.

- Commission Dynamique économique :

M. et Mme FLOWER sollicitent un rendez-vous afin de présenter le projet d'évolution de leur activité Equil'Tao. Un rendez-vous leur est proposé le 21 novembre à 19h30.

Des porteurs de projet souhaitent rencontrer les élus pour leur faire part d'un projet. Un rendez-vous leur est donné le 21 novembre à 18h.

M. Constantin CARRIO demande à louer le local professionnel à partir de janvier 2023.

- Commission Participation citoyenne : La prochaine réunion du Conseil municipal des Jeunes aura lieu le samedi 26 novembre à 10h.

• QUESTIONS DIVERSES

- Lecture du courrier de la Ruche de l'écologie relatif au projet d'agrandissement et construction des locaux d'Indicia à St-Genis-l'Argentière.

- Vœux du Maire le dimanche 8 janvier 2023 à 10h.

- Prochaine date de conseil municipal : 29 novembre 2022, 12 janvier 2023.

▲ 1^{ER} DÉCEMBRE 2022 ▲

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 1^{er} décembre 2022, sous la présidence de Mme Marie-Luce ARNOUX, Maire :

PREND CONNAISSANCE des procurations accordées par les conseils municipaux absents ou en retard à la réunion, à savoir :

- M. CHEVALIER donne pouvoir à Mme ARNOUX

DÉSIGNE Alain VINCENT comme secrétaire de séance. Ce dernier procède à l'appel des conseillers et déclare que le quorum est atteint. ADOPTE à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2022.

• DÉLIBÉRATION N°01 – DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°3 – BUDGET PRINCIPAL 2022

Rapporteur : Marie-Luce ARNOUX, maire.

Vu l'article L. 1612-11 du code général

des collectivités territoriales, Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° 07/04/22-01 du conseil municipal en date du 7 avril 2022 approuvant le Budget Primitif, Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

Le Conseil Municipal, Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents, - Décide de procéder à une modification budgétaire sur le budget communal principal de l'exercice 2022

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
compte	modification	compte	modification
6574 - Subvention	+ 500,00		
61522 - Entretien bâtiments	- 35 300,00		
023 - Virement section Investissement	+ 34 800,00		
	0		0
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
compte	modification	compte	modification
2151-909	+ 16 200,00		
21312-904	+ 1 500,00		
2116-535	+ 3 000,00		
2184-534	+ 4 000,00		
2184-534	+ 1 800,00		
2135-534	+ 8 300,00		
	+ 34 800,00	023 - Virement section de fonctionnement	+ 34 800,00

• DÉLIBÉRATION N°02 – DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°1 – BUDGET LE GAREL 2022

Rapporteur : Marie-Luce ARNOUX, maire.

En raison du nombre de ventes de lots réalisés dans l'année, Madame le Maire informe l'assemblée du besoin de procéder également à une modification budgétaire sur le budget du lotissement du Garel.

Le Conseil Municipal, Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents, - Décide de procéder à des virements de crédits sur le budget communal de l'exercice 2022

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
compte	modification	compte	modification
65-65888	1,00	70-7015	+229 001,00 €
042-71355	+229 000,00		
	+229 001,00		+229 001,00

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
compte	modification	compte	modification
		040-3555	+229 000,00
			+229 000,00

Madame le Maire précise que la section d'investissement est donc en suréquilibre mais, comme vu avec Mme THOLY du Centre de Gestion Comptable de Givors, ceci n'a aucune incidence sur ce budget lotissement sachant qu'il est pratiqué la méthode de l'inventaire intermittent

• DÉLIBÉRATION N°03 – CCMDL CONVENTION PARAGRÈLE

Rapporteur : Marie-Luce ARNOUX, maire.

Madame le Maire rappelle que le dispositif de lutte contre la grêle est actif depuis le 1^{er} mai 2019 et l'association Paragrêle a été créée pour en assurer le fonctionnement. En 2019, une convention constitutive de groupement de commande relative à la mise en place de ce système, a été établie entre la CCVG, CCPA, CCVL, COPAMO, CCMDL, CCPO et COR. Cette convention constitutive prévoyait la répartition des coûts d'investissement entre chaque communauté de communes adhérente au dispositif.

En 2020 et 2021, une convention avait été établie entre la CCMDL et PARA GRELE 69. La participation demandée à la CCMDL, était de 27 984,41€/an.

Ce dispositif même s'il est trop tôt pour en affirmer l'efficacité, a démontré depuis 2019 la qualité de son organisation qui repose sur un réseau de bénévoles.

En 2022, la participation demandée à la CCMDL est de 0,96€ par habitant, uniquement les habitants de la CCMDL se trouvant sur les communes du Rhône, sont concernés. Ainsi le montant de la participation s'élève à 29 264,64€.

Considérant que ce dispositif, à l'origine mis en place pour protéger les cultures agricoles, permet aussi de protéger les biens des communes, des entreprises et des particuliers lors d'épisodes de grêle, le Conseil communautaire de la CCMDL du 22 novembre 2022 a délibéré pour une augmentation de sa

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX (SUITE)

participation financière à hauteur de 17 985,56 € TTC et a décidé de solliciter la participation des communes à hauteur de 0,37€ par habitant et par an, soit un montant maximum de 11 279,08 € TTC.

Ainsi la participation des communes reste la même que celle appelée pour 2020 et 2021.

Madame le Maire donne lecture de cette convention conclue pour l'année 2022.

Le montant à la charge de la commune s'élève à 347,06 €.

La Communauté de communes assurera le reversement des sommes perçues par les communes à l'association "Paragrêle 69".

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver cette convention.

Le Conseil Municipal,

Vu la demande de financement de la Chambre d'Agriculture et de l'association Paragrêle,

Vu les propositions de participations élaborées par le Bureau et la Conférence des maires,

Considérant l'intérêt pour le territoire de poursuivre l'expérimentation du dispositif paragrêle déployé en 2019,

Considérant que ce dispositif a vocation à protéger les cultures agricoles mais également les biens des particuliers et des communes,

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) APPROUVE la convention de partenariat pour le financement d'un système de détection et de lutte contre la grêle pour le territoire des Monts du Lyonnais,

2) APPROUVE le financement du dispositif Paragrêle pour l'année 2022 par la Commune à hauteur de 0,37 € par habitant, soit 347,06 € à régler à la CCMDL qui s'engage à reverser à l'association Paragrêle ou à la Chambre d'Agriculture les sommes perçues par la Communauté de communes dans le cadre des dits conventionnements,

3) AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents afférents à cette opération,

4) CHARGE Madame le Maire et Madame le Receveur, chacun en ce qui le concerne, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération,

5) DIT que les crédits sont prévus au budget 2022,

6) La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

M. ASSAM : pose la question de l'existence d'un chiffrage estimatif des dégâts qui ont pu être évités grâce à ce dispositif.

Mme ARNOUX : répond que le temps de retour est encore trop faible pour avoir des données statistiques fiables, mais que le dispositif semblait prometteur en termes de résultat.

M. VINCENT : s'interroge sur la non-participation au financement de ce dispositif par les assurances, qui économisent pourtant des dédommagements qui vont au-delà de la simple activité agricole.

Mme ARNOUX : répond que si les assurances ne se sont pas mobilisées les premières années, elles semblent commencer à s'y intéresser au vu des résultats encourageants du dispositif.

M. ASSAM : demande des précisions sur le dispositif de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

• DÉLIBÉRATION N°04 – LOCATION LOCAL PROFESSIONNEL 1^{ER} ÉTAGE MAIRIE

Rapporteur : Marie-Luce ARNOUX, maire.

Madame le Maire propose d'établir et de signer une nouvelle convention d'occupation précaire pour le local de 20 m² situé au 1^{er} étage de la Mairie pour donner suite à la demande d'un professionnel de santé.

Elle rappelle le montant du dernier loyer charges comprises et précise que des travaux de rénovation ont été récemment réalisés.

Elle propose à l'assemblée de se déterminer sur le montant de la redevance.

Mme ARNOUX : suggère un montant de 230 €.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Madame le Maire, Après avoir débattu sur le montant du loyer et en avoir délibéré,

À la majorité,

- DÉCIDE de louer un local sis 9 place de la Bascule, de 20 m² environ situé au 1^{er} étage sous forme de convention d'occupation précaire,

- FIXE à 230 € charges comprises par mois le tarif mensuel de la redevance relatif à la location de ce local,

- PRÉCISE que cette redevance sera révisée au 1^{er} juillet de chaque année en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE,

- AUTORISE le Maire à signer les contrats d'occupation du domaine public annexés.

• INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122.22 DU CGCT

-

• INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA) DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122.23 DU CGCT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des dépôts de déclaration d'intention d'aliéner.

Elle informe avoir user du droit de préemption communal pour le bien suivant dans les conditions définies, et notamment pour un montant de 10 600.00 € :

Date de réception : 15/11/2022

Notaire : Maître BERGER à St-Laurent-de-Chamousset

Vendeur / Acquéreur : OCHS/VACHON-LEGRAIN

Adresse : AB319 – 428 m²

Type de bien : Terrain

• COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

- Commission Bâtiments :

M. Richard SOULARD informe de la réparation du dégât des eaux survenu au local de la place Rampeau.

Il rappelle qu'une consultation a été lancée concernant l'électrification de la Chapelle du Mortier.

Il précise qu'une réunion s'est tenue en présence de M. CHOULET Architecte à Montrottier pour démarrer une étude de faisabilité concernant un projet de rénovation du bar-restaurant-épicerie sis Place de la Bascule. La prochaine réunion est prévue le 21/12 à 17h avec ; des scénarios d'aménagement seront présentés par l'architecte.

- Commission Voirie :

Les travaux du chemin du Trêve sont terminés.

- Commission Cadre de vie :

Mme Raphaëlle RABILLON informe de la date du samedi 3 décembre pour

la mise en place des décorations de Noël. M. Richard SOULARD informe de la suppression de l'allée de la Bibliothèque et du projet de végétalisation de type plantation forestière au cœur du lotissement du Barmat.

- Commission Finances :

Réunions de la commission les mardi 31 janvier et 21 février à 16h pour la préparation du budget 2023.

- Commission Communication :

Mme Sophie JOUBERT informe de la mise à jour du livret d'accueil de la commune. M. Anthony CHARBONNIER précise qu'un support de bâches de communication dédié aux associations a été installé aux abords du rond-point. Un règlement d'utilisation a été réalisé et est disponible en mairie.

- Commission Vie associative :

M. Richard SOULARD précise que les membres du District du Rhône et de la commission d'évaluation des terrains de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football se sont déplacés pour procéder à une évaluation de l'éclairage du terrain. Cette dernière sera soumise à la commission. Un classement E6 est envisagé ce qui associé à un terrain de niveau T6 pourrait permettre une pratique au niveau district 1 et à un niveau régional 2 avec un terrain classé T5.

- Commission Dynamique économique :

Mme le Maire précise qu'elle n'a toujours pas reçu de courrier de M. BASSO qui devait formaliser par écrit ses intentions au sujet de son activité.

- **Commission Participation citoyenne :** Mme Françoise BOURBON-CHAPUIS fait un compte-rendu de la séance du Conseil Municipal des Jeunes du 26 novembre 2022. Une forte implication des jeunes est observée. Un inventaire des projets a été réalisé. Un prochain conseil est à prévoir en février 2023.

• QUESTIONS DIVERSES

- **Projet d'antenne de téléphonie :** Mme le Maire fait un compte-rendu de la visite de M. CHAMBE, géobiologue. Comme convenu, M. CHAMBE est venu faire une mesure d'impacts sur les parcelles privées visées par Free Mobile pour l'implantation d'une antenne de téléphonie. Deux des trois sites visités pourraient accueillir une antenne sans provoquer de perturbations de l'environnement sur le vivant. Selon les propriétaires, l'opérateur devrait revenir vers eux dans les prochains mois. Il est rappelé qu'une étude radio commandée par le Département et réalisée par les opérateurs a mis en évidence le fait que certaines zones de la commune de Chambost-Longessaigne disposait d'une couverture très limitée, voire nulle par certains opérateurs.

- **Le Comice des 4 cantons** aura lieu du 7 au 10 juillet 2023 à St-Laurent-de-Chamousset.

Une vingtaine de bénévoles doit être identifiée par village.

- **Le Syndicat Rhodanien de Développement du Câble** a adressé un courrier notifiant la résiliation de la convention de concession de l'EPARI et la vente

du réseau. En octobre 2023, la société INFRA CORP SAS sera propriétaire du réseau. La gratuité de l'accès internet pour les bâtiments et services communaux prendra fin. Les communes devront donc soit contracter avec INFRA CORP SAS (36 € TTC/mois), soit opter pour une autre solution avant cette date. Quant aux particuliers, l'offre sera reconduite en partenariat avec SFR pour maintenir aux usagers un service identique.

- **Le SIEMLY** entame un programme de développement de la télérelève des consommations d'eau potable.

- **Commission CCMDL "assainissement" :** M. Anthony CHARBONNIER explique que l'harmonisation du taux de redevance sera anticipée par rapport à l'accord convenu au moment de la prise de compétences de la Communauté de Communes ce qui permettra d'assumer les nombreux investissements.

- **Commission CCMDL "déchets" :** M. Richard SOULARD explique que le coût de gestion des ordures ménagères croît considérablement et nécessite en 2023 une augmentation de la redevance de 10 € par part afin de répondre au cadre réglementaire imposant un propre équilibre de ce budget dédié.

- Mme le Maire donne lecture du courrier de remerciement de l'Association des Handicapés des Monts du Lyonnais pour la subvention versée en 2022.

- Prochaine date de conseil municipal : 12 janvier 2023.

LES INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Urbanisme

La préemption de la parcelle située rue des Iris, à côté de la mairie (400 m²) a pour but de répondre à un besoin d'intérêt général.

La Commission Urbanisme

LES INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (SUITE)

Travaux de voirie

- Poursuite du travail de réflexion sur les aménagements relatifs à la mobilité douce.
- L'état des lieux des ponts réalisé par le CEREMA met en évidence la nécessité de travaux de sécurisation du pont des Granges en particulier.
- Le Chemin du Trêve (34 000 €) et celui du Fardet (7 500 €) ont été refaits.
- Aménagement de gabions entre la salle polyvalente et le parking.
- Fin des travaux d'aménagement du point d'apport volontaire au Thivollet.

La Commission Voirie



Chemin du Trêve



Chemin du Fardet



Fin aménagement Thivollet



Aménagement gabions salle polyvalente

Bâtiments

- Protection des volets au clos des sports.
- Habillage sur le bas de l'élévateur au square Armand Sauret.
- Travaux de mezzanine au clos des sports pour améliorer l'espace de rangement.

La Commission Bâtiments



Habillage élévateur square Sauret



Aménagement mezzanine clos des sports

Communication et veille technologique

Le confinement sanitaire de 2020-2021 a mis en évidence l'accentuation de l'utilisation de nouvelles technologies pour rester en contact. Les réunions en visio se sont développées. Ce mode de communication continue à être utilisé actuellement lorsque la présence physique des participants n'est pas indispensable. Il répond ainsi à un souci de réduction des déplacements pour la préservation de l'environnement. Aussi, nous avons dû investir dans du matériel adapté améliorant la qualité de la diffusion : écran (2 100 € TTC).

La Commission Communication et Veille Technologique



Élection et mise en place du CMJ 1^{er} et 6 octobre 2022



Le 1^{er} octobre 2022, 14 conseillers ont été élus pour composer le premier Conseil Municipal des Jeunes. Le 6 octobre 2022, Mme le Maire a procédé à l'installation du Conseil. Les conseillers n'ont pas souhaité

élire un ou une maire et des adjoint(e)s et le règlement intérieur a été approuvé à l'unanimité.



Le Conseil Municipal des Jeunes s'est réuni à nouveau le 26 novembre 2022. Au cours de la séance, présidée par Mme le Maire, les projets contenus dans les programmes ont été recensés par thématique et analysés par les membres du conseil. Il en ressort :

- 57 projets exprimés qui concernent des sujets variés et qui souvent rejoignent les préoccupations des conseillers municipaux adultes :

Catégories	Nombre d'actions associées
Espace de jeux	20
Mobilité	9
Transition écologique	6
Animation du village	6
Gestion des déchets	6
Entraide intergénérationnelle	4
Embellissement du village	3
Action humanitaire	2
Culture	1

TOTAL GÉNÉRAL 57

- 35% des projets visent l'aménagement d'espaces de jeux pour les enfants âgés de 6 à 12 ans.



Les travaux vont se poursuivre au cours des mois à venir. La première étape va être de prioriser les projets et définir les actions à engager.

La Commission Participation Citoyenne



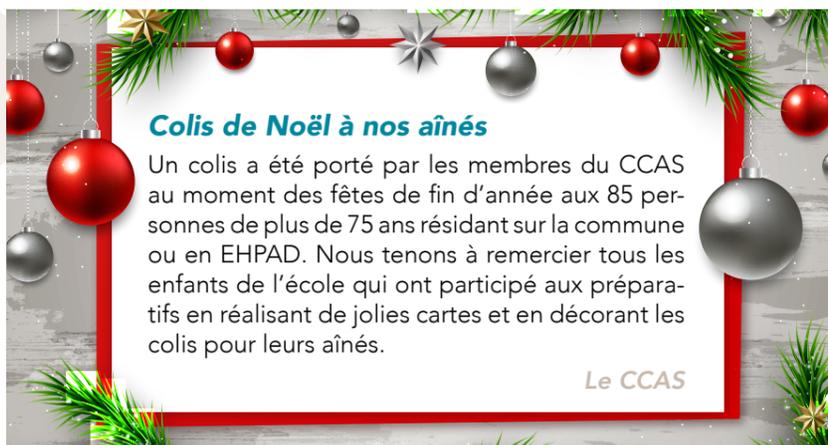
LES INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (SUITE)

Spectacle et cocktail des aînés 22 octobre 2022

Spectacle offert par le CCAS aux Chambostiennes et Chambostiens de plus de 70 ans

La compagnie Julianna YMIRA a présenté son spectacle de musique et danse "Tablo Flamenco" une après-midi d'octobre au Théâtre du Colombier de Chambost-Longessaigne. La représentation fut suivie par un cocktail convivial bien apprécié.

Le CCAS



Commémoration du 11 novembre

Chaque année, depuis 1922, est commémorée la signature de l'Armistice mettant fin à la Première Guerre mondiale. Depuis 2012, ce sont également tous les morts pour la France, civils et militaires, qui sont honorés.

Ainsi, les anciens combattants, Madame le Maire, le Conseil Municipal, le Conseil Municipal des Jeunes entourés des enfants et des habitants de la commune ont procédé à la cérémonie le dimanche 13 novembre 2022.



Décoration de Noël du village

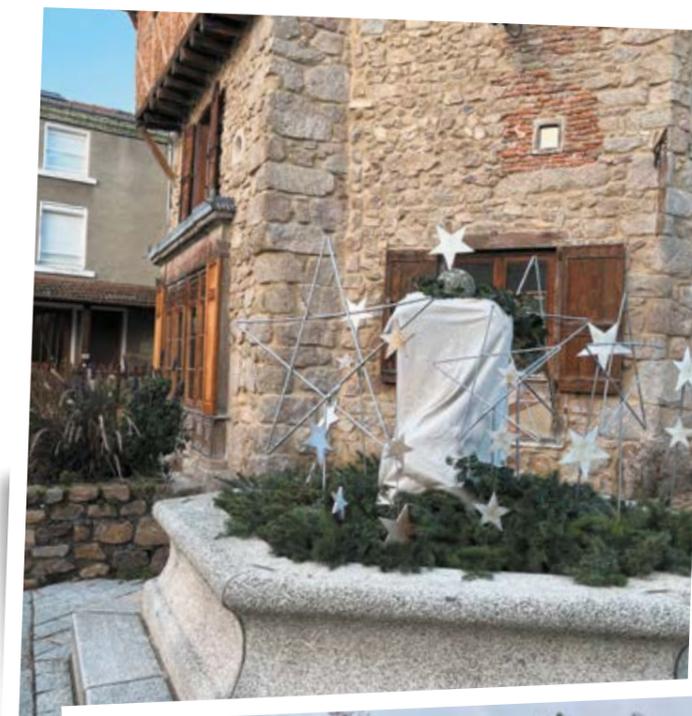
Cette année, la municipalité a choisi de ne pas acheter de petits sapins coupés ou en pots. Certaines guirlandes ont été remplacées par des **guirlandes à led** (elles consomment moins d'électricité). La durée de fonctionnement des guirlandes a été réduite pour répondre à un besoin collectif de sobriété énergétique.

Le grand sapin de la place de l'Église a été offert par Bernard ROCHAND.

Dans la matinée du 3 décembre, les associations, les élus et les habitants-décorateurs ont installés les décors dans différents espaces de la commune. Les conseillers et conseillères du Conseil Municipal des Jeunes ont renforcé l'équipe avec une belle énergie.

Si vous souhaitez participer à la rénovation des décors ou à l'élaboration de nouveaux décors, vous pouvez le faire savoir en mairie.

La Commission Cadre de vie



Installation des décors



Invasion de lutins !

Portique métallique pour l'installation de bâches

Un portique métallique a été installé au niveau du rond-point **pour permettre l'installation de deux bâches, annonçant les différents et nombreux événements de la commune.**

Cette initiative de la commission Vie associative a pour but d'aider les associations à mettre en avant leurs manifestations.

La Commission Vie associative



LES INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (SUITE)

Changement de l'éclairage du stade

L'éclairage du stade a été changé pour mise en conformité sportive et pour une économie d'énergie, subvention de la FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur) via le district du Rhône de 8 000 €).

La Commission Vie associative

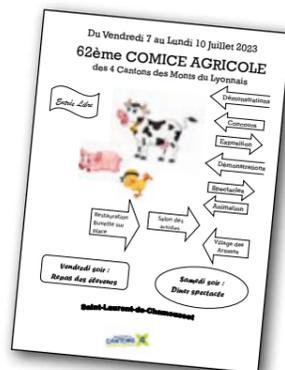


Groupement des 4 Cantons : le Comice 2023

Les premières réunions ont commencé depuis novembre 2022 en présence des membres du bureau de la section et des délégués des 14 communes du territoire pour organiser le Comice 2023. Il se déroulera du 7 au 10 juillet 2023 à Saint-Laurent-de-Chamousset. Comme tous les 4 ans, un défilé se déroulera avec ou sans char selon le choix des associations communales. Le thème retenu pour le défilé est "les milles et une vie du Costumier", ceci afin de mettre en valeur la richesse des nombreux costumes que propose le Costumier à St-Symphorien-sur-Coise. Un sous-thème a été tiré au sort par chaque commune parmi les 14 proposés. Le thème de Chambost-Longessaigne est celui des contes (Charles PERRAULT, GRIMM, ANDERSEN, etc) qui ont émerveillé notre enfance. Le Comité des Fêtes préparera ce défilé et vous pouvez vous manifester auprès de cette association si vous souhaitez participer à la préparation et au défilé.

De nombreux bénévoles des 14 communes sont attendus pour aider à l'organisation avant et pendant cette manifestation. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter les délégués de la commune : Françoise BOURBON-CHAPUIS au 06 77 79 40 01 et Anthony CHARBONNIER au 06 70 80 88 78.

Les délégués du Groupement des 4 Cantons



La minute verte



Association Syndicale Libre de Gestion Forestière

Qui sommes-nous ?

Une structure associative, souple et locale, fondée et gérée par des propriétaires forestiers. Des propriétaires de toutes surfaces, passionnés qui souhaitent répondre à vos attentes et vous communiquer leur enthousiasme.

Le regroupement permet :

- d'entretenir et valoriser votre patrimoine forestier,
- de participer à une dynamique locale et de ne plus être seul,
- de profiter de compétences techniques et de formations,
- de diminuer le coût des travaux,
- de proposer à la vente des volumes de bois plus importants à un meilleur prix,
- de bénéficier d'aides financières,
- d'améliorer l'accès aux parcelles en développant le réseau de dessertes.

Tout en restant libre de ses choix

Rester pleinement propriétaire de ses parcelles. Être seul décisionnaire des actions qui seront conduites. Établir un programme de coupes et travaux en accord avec chacun.

Garder la pleine liberté de faire les travaux soi-même, de les faire faire par une entreprise proposée par l'ASLGF ou de les reporter.

Arbre remarquable (arbre repéré par Camille et Suzanne)



LA VIE À L'ÉCOLE

Séances roller pour les CM1-CM2

Début janvier, les élèves de CM1-CM2 ont débuté un cycle roller avec Raphaël IDIR, intervenant sport de la Communauté de Communes. Les séances auront lieu jusqu'au mois de mars. Ils sont ravis et ont déjà bien progressé !



Préparation du spectacle de Noël

Les élèves des classes de maternelle et CP ont préparé de A à Z leur partie pour le spectacle de Noël. De la fabrication du décor aux répétitions effrénées, ils n'ont pas chômé.



Des emballages carton sont devenus des buissons et des maisons de petits cochons sous l'assaut des petites mains, à coups de pinces et de ciseaux. Les entraînements pour la danse se sont enchaînés à un rythme soutenu. Et en cadence ! Bravo aux petits artistes ! Ils ont offert à leur famille et amis une bien jolie fête d'école.



Semaine du goût

Tous les élèves de l'école de la TPS au CM2 ont participé à la semaine du goût sur le thème : La nourriture dans les contes. À cette occasion, chaque classe a cuisiné de bons mets pour les autres classes. Un petit défi de devinettes était également proposé aux enfants et à leur famille. À l'issue de cette semaine, les contes traditionnels ont été lus aux élèves.



Sortie spectacle le 21 octobre à Ste-Foy-l'Argentière

"Le bateau" - Pour les classes de la TPS au CP
Théâtre musical d'ombres et d'objets
Le voyage d'un petit bateau au milieu de la mer...



Rentrée septembre 2023

80, Grande Rue - 69770 Chambost Longessaigne

Inscription à l'école :

Notre enfant est né en 2020, prenez contact avec l'école dès à présent. Votre enfant est né en 2021 (entre le 1^{er} janvier et le 31 août), faites-vous connaître, il sera mis sur liste d'attente et admis à l'école en fonction des places disponibles.

Vous pouvez dès à présent contacter Mme CHAZOT, directrice, au 04 74 26 32 64 ou par mail : ce.0691342j@ac-lyon.fr

Nous conviendrons ensemble d'un rendez-vous pour une visite individuelle de l'établissement et nous vous remettrons le livret d'accueil.

La Directrice, Annick CHAZOT

LA VIE ASSOCIATIVE

Bibliothèque

Des animations à la bibliothèque

Nous avons renouvelé le **vide-coffre à jouets** le 13 novembre. Cette année nous l'avons installé sur le parking de la bibliothèque, avec, à nos côtés, l'association du Sou des Écoles qui tenait son stand de vente de plats à emporter. Une journée conviviale à renouveler !

Cet automne en attendant le retour de notre conteuse préférée, les 2 premiers mercredis de chaque mois, l'équipe de la bibliothèque a proposé des **petits ateliers créatifs** adaptés aux petits et plus grands sur les thèmes de l'automne, Halloween et Noël, qui ont remporté un vif succès.

D'autres ateliers vous seront proposés ponctuellement, nous ne manquerons pas de vous en avvertir.

Dès janvier, Danièle COURTUAT, notre conteuse, va reprendre du service pour le plus grand plaisir des petits et des grands.



L'arbre d'automne

À bientôt à la bibliothèque !



Halloween



Atelier pompon

Le Sou des Écoles



Le Sou des Écoles a organisé sa traditionnelle **marche aux bonbons** qui a rassemblé 192 marcheurs dont la moitié des enfants. Avec une météo clémente, tous ont apprécié cette marche ludique où les enfants peuvent récolter un paquet de bonbons sur un arbre au milieu du parcours.

De plus pour **Halloween**, cette année, le Sou des Écoles a organisé une découpe de citrouille et activité créative qui a été suivi par le traditionnel porte à porte pour récolter des bonbons. Les activités ont beaucoup plus aussi bien aux enfants qu'aux parents. Le sou des écoles, les enfants et les parents tiennent à remercier l'ensemble des habitants du village qui ont joué le jeu en ouvrant leur porte aux enfants.

Cette année fut également marquée par le retour du **spectacle de l'école**. Nous tenons à remercier l'ensemble de l'équipe pédagogique ainsi que les enfants pour la qualité du spectacle et de ses décors. Ce fut une très belle prestation.

Le traditionnel **concours de belote**, le jour des vœux du maire, a été une réussite avec ses 82 doublettes. Les vainqueurs sont repartis avec 2 jambons.

Un grand merci à tous les participants.

Enfin nous tenons à vous annoncer le **retour du loto avec ses 400 € de chèque cadeau, montre connectée, équipement de sport, bon restaurant...** Il aura lieu le **26 février 2023** à la salle polyvalente. Nous vous attendons nombreux.

La Présidente, Corinne TARDY



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2023

Comme chaque année, les associations se sont réunies à l'initiative du Comité des Fêtes, pour préparer le calendrier des manifestations de l'année suivante. L'objectif de cette rencontre est d'annoncer les manifestations prévues par chaque association ainsi que les événements organisés par la municipalité. Il s'agit également de se caler pour une répartition harmonieuse des manifestations.

Le Comité des Fêtes

FÉVRIER

Sa 4	Assemblée générale et repas annuel	18h30	AJC
Ve 24	Théâtre	20h30	Petit Théâtre du Colombier
Sa 25	Théâtre	20h30	Petit Théâtre du Colombier
Di 26	Théâtre	14h30	Petit Théâtre du Colombier
Di 26	Loto	14h	Sou des Écoles

MARS

Ve 3	Théâtre	20h30	Petit Théâtre du Colombier
Sa 4	Théâtre	20h30	Petit Théâtre du Colombier
Di 5	Théâtre	14h30	Petit Théâtre du Colombier
Ma 7	Concours de belote	14h	Club de l'Amitié
Ve 10	Théâtre	20h30	Petit Théâtre du Colombier
Sa 11	Théâtre	20h30	Petit Théâtre du Colombier
Di 12	Théâtre	14h	Petit Théâtre du Colombier
Sa 18	Boum des enfants	17h	Cantine
Je 23	"La Grande Lessive", exposition participative d'art éphémère		
Ve 24	Assemblée générale	18h30	Solidar'Endé
Sa 25	Remise du livre d'or		Classes en 2
Di 26	Assemblée générale	10h	Pétanque chambostienne

AVRIL

Sa 8	Repas grenouilles (à emporter)	18h	CPCL
Sa 15	But d'honneur	13h30	Boule Fraternelle
Sa 15	Bal	21h	Club Automobile
Di 23	Fête des classes en 3		Classes en 3
Ve 28	Conférence au théâtre	20h	Petit Théâtre du Colombier
Di 30	Rassemblement des classes en 9		Classes en 9

MAI

Me 3	Concours de boules vétérans	9h	Boule Fraternelle
Lu 8	Commémoration du 8 mai 1945	10h	Anciens Combattants
Je 18	Marche des Nez en l'air	8h	Gym et Comité des Fêtes
Je 18	Vente de fleurs	9h	Solidar'Endé
Je 18	Exposition de peintures	13h	Atelier du Vieux Logis

JUIN

Ve 2	Assemblée générale	18h30	Théâtre Amateur
Ve 9	Concours de pétanque	19h	La Chasse St-Hubert
Sa 24	Tournoi sixte	8h30	AJC
Di 25	Pique-nique chambostien et fête de la musique	12h	Comité des Fêtes
Ve 30	Concours de pétanque Jean Rousset	19h	Pétanque chambostienne

JUILLET

Groupement des 4 cantons à St-Laurent du 7 au 10 juillet

Ve 7	Repas de fin d'année scolaire		Sou des Écoles
Ve 14	Concours boules & pétanque (repas) ouvert à tous	10h	Boule Fraternelle
Sa 22	Voyage		Boule Fraternelle
Sa 29	32 Doublettes 3 ^e et 4 ^e division	7h30	Boule Fraternelle

AOÛT

Je 3	Concours boules et pétanque (ouvert à tous)	14h	Boule Fraternelle
Ve 4	Concours pétanque foot	19h30	FC2M
Di 6	Méchoui - Ouvert à tous	12h	Boule Fraternelle
Je 10	Concours boules et pétanque (ouvert à tous)	14h	Boule Fraternelle
Je 17	Concours boules et pétanque (ouvert à tous)	14h	Boule Fraternelle
Je 24	Concours boules et pétanque (ouvert à tous)	14h	Boule Fraternelle
Je 31	Concours boules et pétanque (ouvert à tous)	14h	Boule Fraternelle

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2023

SEPTEMBRE

Sa 2	Forum des associations	10h	Municipalité
Sa 2	Assemblée générale	17h30	ChamboOst
Ve 15	Fête patronale - Repas - Karaoké - Bal	20h30	AJC
Sa 16	Tournoi tennis de table - Ouvert à tous	9h	CPCL
Sa 16	"Raconte-moi Chambost" balade guidée	14h30 & 15h30	Municipalité
Sa 16	Fête patronale - Feu d'artifice - Bal	21h	Comité des Fêtes
Di 17	Fête patronale - Animation - Soupe aux choux	20h	Comité des Fêtes
Lu 18	Fête patronale - Concours de pétanque	14h30	Comité des Fêtes
Di 24	Auto cross	9h	Club automobile

OCTOBRE

Di 1	Marche aux bonbons	14h	Sou des Écoles
Sa 7	Concours de boules 64 simples 3 ^e et 4 ^e division	8h	Boule Fraternelle
Sa 7	Concours de boules 32 simples 3 ^e et 4 ^e division	10h	Boule Fraternelle
Sa 14	Spectacle pour les aînés	15h30	CCAS
Sa 21	Conférence gesticulée au théâtre	20h30	Solidar'Endé
Me 25	Vente boudin et saucisson	16h	CPCL
Ve 27	Assemblée générale	19h	Comité des Fêtes
Ma 31	Fête d'Halloween	15h	Sou des Écoles

NOVEMBRE

Di 5	Réunion du calendrier des fêtes	10h30	Comité des Fêtes
Ve 10	Concert	20h30	CPCL
Di 12	Plats à emporter et buvette	9h	Sou des Écoles/Cantine
Di 12	Commémoration du 11 novembre	10h	Anciens Combattants
Sa 18	Choucroute du foot	20h	FC2M

DÉCEMBRE

Sa 2	Animation Téléthon	9h	AJC
Sa 2	Décoration collective du village	9h	Tous les Chambostiens
Ve 8	Ouverture de la crèche (fermeture le 2 février 2024)		
Sa 9	Marché de Noël et pot-au-feu	17h	Comité des Fêtes
Sa 16	Spectacle de fin d'année / Kermesse	14h	Sou des Écoles

Le Comité des Fêtes et toutes les associations chambostiennes vous remercient de votre participation.

Retrouvez ce calendrier et d'autres infos sur : www.chambost-longessaigne.com

Classe en 3

Les personnes qui sont nées en 3 et qui seraient intéressées pour faire la fête avec nous le **23 avril 2023** peuvent se faire connaître auprès de Mme ROCHAND Bernadette au 06 36 92 29 93.

La **passation du Livre d'Or** de la classe en 2 à la classe en 3 se fera le **samedi 25 mars 2023**.



AJC

Le Téléthon

L'année 2022 aura été marquée par plusieurs moments de convivialité au sein de l'association des jeunes de Chambost-Longessaigne.

Nous tenons particulièrement à remercier tous ceux qui ont participé à la manifestation du Téléthon. Nombreux sont les Chambostiens qui sont venus partager un moment de convivialité tout en laissant de généreux dons au profit de l'Association luttant contre les maladies rares. Ainsi, **1187€** ont pu leur être reversés.



Assemblée générale

Comme tous les ans, le mois de février marquera le début d'une nouvelle année pour l'association des jeunes. En effet, le 4 février 2023 a lieu l'**assemblée générale** où se réunissent tous les membres de l'association.

Cette assemblée permet de retracer les événements qui ont eu lieu durant l'année 2022, mais aussi ceux qui se dérouleront au cours de l'année 2023. Les idées de chacun se mêlent afin d'améliorer l'organisation des manifestations. Cette assemblée sera également marquée par deux moments importants ; l'élection d'un nouveau bureau mais aussi l'accueil des nouveaux adhérents.

Les inscriptions sont d'ailleurs possibles à tout moment de l'année pour les plus de 15 ans. (Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter au 06 10 98 63 44 ou sur la Page Facebook "AJC Chambost-Longessaigne").

Cette année encore, les manifestations habituelles seront organisées.

Nous vous donnons rendez-vous le **samedi 24 juin 2023** pour notre **tournoi de sixte** annuel, ainsi que le **2 décembre 2023** pour le traditionnel **Téléthon**.

Nous souhaitons vous remercier pour votre présence lors de nos diverses manifestations, alors continuons ensemble à faire perdurer ces traditions.

Le bureau de l'AJC

La crèche intitulée "De l'Orient à l'Occident"

Notre village est animé pendant les fêtes de Noël et de fin d'année avec les décorations du village, les vitrines des commerces et la crèche. Au fil des années, nous accueillons de nombreux visiteurs des villages ou villes voisines mais aussi des départements de l'Ain, de la Loire. Depuis 22 ans appréciée par beaucoup, elle fait partie des plus belles crèches. La presse, la radio nous font connaître par leurs écrits et reportages, (nous espérons peut-être un jour nous retrouver dans un journal télévisé).

C'est pour nous de nombreuses heures à construire, à installer mais c'est surtout un plaisir immense de voir des familles, des personnes venant de maisons de retraite, des petits enfants les yeux brillants. Nous remercions tous ceux qui viennent la découvrir et pour qui c'est un doux souvenir d'enfance. Elle est installée toutes les années à partir du 8 décembre et nous la démontons après le 2 février.

Brigitte CHABANNE



LA VIE ASSOCIATIVE (SUITE)

Marché de Noël

Dès l'aube, en ce samedi 10 décembre, nous avons pu entendre les "lutins" du Comité des Fêtes préparer leur marché de Noël.



Dès le milieu de l'après-midi, les nombreux exposants, **créateurs et producteurs** ont vaincu le froid pour offrir des beaux stands aux visiteurs, venus faire leurs emplettes locales.

Le comité avait, bien sûr, prévu les **huîtres fraîches** et le **vin blanc**, sans oublier le **vin chaud** pour les plus frileux.

La journée s'est terminée, au chaud, avec un délicieux **pot-au-feu**. Les supporters de l'équipe de France et les moins "footeux" ont pu finir la soirée dans une ambiance festive.

Le Comité des Fêtes

Petit Théâtre du Colombier et salle Faye

Notre petit théâtre est apprécié par beaucoup, des fauteuils confortables, un cadre agréable, et un rideau ancien toujours là ; datant de 1930, peint par Mme Germaine de LESCURE. (grand-mère de M. Vivien de LESCURE). Dans les années 1936, une pièce dont le titre était "Cœur de gitane", une petite Hélène âgée de 6 ans y jouait (notre Hélène bien connue de nous tous), à cette époque des troupes sont venues de Lyon pour le plaisir des Chambostiens.

Nous avons eu la joie de retrouver après les années Covid la troupe de Chambost puis d'accueillir le CCAS avec un beau **spectacle de flamenco**, et enfin une **conférence sur Napoléon**.

Pour cette année, les comédiens ont retrouvé le "chemin des planches" et se préparent pour nous offrir **3 week-end de théâtre** : 24/25/26 février et 3/4/5 et 10/11/12 mars.

La salle Faye a retrouvé de l'éclat en 2022 : peinture des murs et changement des fenêtres pour garantir une meilleure isolation.

Cette année 2023, des travaux de peinture seront faits dans la cuisine. Nous souhaitons utiliser beaucoup plus notre petit théâtre de **120 places**. Des projets sont en cours : soirée théâtrale le 21 janvier "Chat Alors" par la troupe "Les 3 Coups de Saint-Just" (au profit de



l'association Solidar'Endé), une **conférence le 28 avril**, une après-midi avec **spectacle réservé par le CCAS le 14 octobre** et sans doute un **accueil de membres de La Fabrik** (association culturelle des Monts du Lyonnais).

Si vous avez des idées pour un spectacle merci de me contacter. Je remercie ceux qui ont participé aux travaux.

La présidente, **Brigitte CHABANNE**

Solidar'Endé : "Chat alors !"

Solidar'Endé a organisé une soirée théâtre le 21 janvier. La troupe "**Les 3 Coups de Saint Just**" (de St-Just-Malmont) nous a fait le plaisir de jouer la **comédie "Chat alors !"**. Le public venu très nombreux de toute la région des Monts du Lyonnais a été ravi. Un grand



succès pour cette première ! Solidar'Endé remercie les comédiens, le public et l'AEP qui a mis à notre disposition son joli théâtre. Le bénéfice de la soirée sera intégralement versé au village d'Endé (Pays Dognon) au Mali pour satisfaire des besoins éducatifs, hydrauliques, alimentaires et sanitaires.

Solidar'Endé

L'Arros'arts

« L'art c'est le plus court chemin de l'homme à l'homme »
André MALRAUX

L'Arros'arts a terminé le premier trimestre de l'**atelier d'expression théâtrale** dans la joie et la bonne humeur avec l'arrosage d'un anniversaire et aussi celui de notre première création commune, malgré l'absence de l'une d'entre nous pour cause de grippe !

Un nouveau trimestre a démarré le mercredi 11 janvier 2023 et nous nous retrouverons tous les 15 jours de 17h30 à 19h30 dans la salle cour et jardin de la demeure du prieuré à Chambost-Longessaigne, cet atelier est ouvert à tous à partir de 12 ans.

Un groupe destiné aux enfants peut être envisagé sur un autre horaire à partir de 5 participants. Vous êtes les bienvenus, la première séance découverte vous sera offerte (merci de nous prévenir) et ensuite l'engagement est demandé sur un trimestre puis ce sera à vous de décider si vous souhaitez poursuivre !

Cet atelier s'adresse à tous ceux qui veulent améliorer leur expression orale, vaincre leur timidité et/ou travailler sur les émotions, tout en accentuant le côté créatif qui existe en chacun de nous.

Il n'y a aucune obligation de résultat artistique ou de présentation face à un public, sauf décision de groupe. Les exercices sont ludiques et la bienveillance et la cordialité caractérisent notre petit groupe.

Des séances individuelles peuvent aussi être organisées, pour travailler l'oralité que ce soit avec des adultes ou avec des enfants, elles permettent également le développement de l'imaginaire.

Ces séances sont aussi préconisées pour contribuer au bien-être (art-thérapie) que ce soit pour des problématiques scolaires et/ou émotionnelles !



Renseignements :
Brigitte FORTUNA : 06 88 84 47 80

LA VIE ASSOCIATIVE (SUITE)

Association La Fabrik

Artisanerie de rencontres culturelles



Focus sur "Un Mouton dans le Ciel"



En 2022, nous avons pu réaliser la 3^e édition du festival "Un Mouton dans le Ciel" (annulé deux ans de suite à cause du Covid). Un retour en fanfare puisque nous avons accueilli **1765 spectateurs et spectatrices à l'occasion de 20 représentations dans 15 villages des Monts du Lyonnais**.

À Chambost-Longessaigne, le Mouton fait sa laine depuis plusieurs éditions. En 2019, la commune avait accueilli le spectacle "Boom" pour les tout-petits puis "Léon" en 2022. En avril 2023, le festival reviendra au village ! Soyez attentifs, le programme sortira mi-mars.



Spectacle "Léon"



Spectacle "Léon"

La Fabrik, c'est quoi ? La Fabrik agit dans le champ culturel depuis 2016 et sur une quarantaine de communes des Monts du Lyonnais autour de 2 missions :

- Accompagner les associations du territoire et valoriser leur travail à travers différents outils (location de matériel technique pour la scène, agenda culturel collaboratif en ligne le Kalepin, formations de bénévoles, événements collectifs...);
- Programmer des événements rassembleurs et créateurs de rencontres autour du spectacle vivant. En 2022 : le Grand Village Éphémère à Ste-Foy-l'Argentière, la Caravane des laines et des liens à Longessaigne, un temps autour du conte à Grézieu, de la radio à Ste-Foy, de la poésie à St-Laurent-de-Chamousset ; et de nombreuses compagnies professionnelles accueillies pour des temps de travail appelés "résidence d'artistes".

Plus d'informations :

info@lafabrik-moly.fr / 09 82 30 04 54

Suivez-nous sur www.lafabrik-moly.fr

sur Facebook et Instagram : [lafabrikmdl](https://www.facebook.com/lafabrikmdl)

LES INFORMATIONS DE LA CCMDL



Maisons des Services de la CCMDL

PROCHE DE VOUS,
PROCHE DE CHEZ VOUS

Les Maisons des Services de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais, labellisées France services, permettent de réaliser dans un même lieu, toutes vos démarches administratives et numériques.



Les médiatrices numériques sont formées pour vous aider, quelques exemples :

- Immatriculation véhicule, carte grise, permis de conduire (ANTS)
- Allocations logement, RSA (CAF-MSA)
- Complémentaire Santé Solidaire, Carte vitale (CPAM-MSA)
- Retraite (CARSAT-MSA)
- Recherche d'emploi, actualisation (Pôle Emploi)
- Déclaration d'impôts, prélèvement à la source (DRFIP)
- Demande d'aide juridictionnelle (Point justice)...

Vous pouvez aussi être accompagnés lors de permanences sur RDV :

- Emploi, insertion et conseil en évolution professionnelle :
- Missions Locales (16-25 ans), CIBC (salariés, apprentis...),
- Juridique : Avocate, Conciliateurs de justice, FNATH,
- Famille : Médiatrice familiale (Centre de la Famille et de la médiation),
- Habitat : Conseils en rénovation et en architecture (PEH et CAUE),
- Santé : Planning familial, assistante sociale de la CPAM (accidents du travail).

Des ordinateurs avec accès internet, scanner, imprimante sont à votre disposition, sur réservation de préférence.

Les Maisons des Services de la CCMDL

122, avenue des 4 Cantons - St-Laurent-de-Chamousset
Tél. 04 74 26 50 78

57, rue des Tanneries - St-Symphorien-sur-Coise
Tél. 04 78 19 05 14

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30
et les après-midi sur RDV - mds@cc-mdl.fr

Bus France services

Et, en 2023, nos services viendront à votre rencontre : le Bus France services se déplacera sur les communes des Monts du Lyonnais pour vous proposer au sein d'un bureau mobile, un accompagnement dans vos démarches au plus près de chez vous ! Le calendrier de présence dans chaque village sera annoncé début 2023.

Aveize, Brullioles, Brussieu, Chambost-Longessaigne, Châtelus, Chevières, Coise, Duerne, Grammond, Grézieu-le-Marché, Haute-Rivoire, La Chapelle-sur-Coise, Larajasse, Les Halles, Longessaigne, Maringes, Meys, Montromant, Montrottier, Pomeys, St-Clément-les-Places, St-Denis-sur-Coise, St-Genis-l'Argentière, St-Martin-en-Haut, Ste-Catherine, Ste-Foy-l'Argentière, Souzy, Villechenève, Viricelles, Virigneux

Dans notre commune, le bus viendra une fois par mois pendant une demi-journée et il stationnera sur le parking de l'espace culturel.



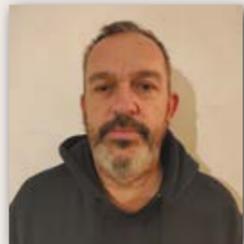
LA VIE ÉCONOMIQUE

Nicolas GOUJET, auto-entrepreneur multiservices à Chambost

Depuis bientôt un an, Nicolas GOUJET est auto-entrepreneur multiservices sur le village de Chambost-Longessaigne et ses alentours. Il propose ses services de livraisons ou d'aide aux artisans sur les chantiers.

Pour d'autres demandes, vous pouvez le contacter au 06 34 23 90 99.

Il est disponible du lundi au vendredi de 15h30 à 19h.



Salle Territoire

UNE IDÉE, UN PROJET ? LANCEZ-VOUS !

LA SALLE TERRITOIRE DE LA MAISON DE PAYS DES MONTS DU LYONNAIS ATTEND VOTRE EXPOSITION !

La salle Territoire est destinée aux associations, aux expositions itinérantes ou aux particuliers voulant partager un récit de voyage. Elle est mise à disposition gratuitement pour une durée de 5, 6 ou 7 semaines. C'est également un lieu pouvant accueillir des événements comme des conférences, des projections, des ateliers... N'hésitez pas à diffuser l'information dans vos communes !

Contact : Floriane CHARRA
Maison de Pays des Monts du Lyonnais
Place de l'église - 69850 Saint-Martin-en-Haut
07.69.99.10.39 - floriane.charra@cc-mdl.fr

INFOS PRATIQUES

La Mairie

Place de la Bascule

69770 Chambost-Longessaigne

Tél. 04 74 26 33 85 - Fax 04 74 26 34 72

E-mail : mairie@chambost-longessaigne.com

SITE INTERNET : <http://www.chambost-longessaigne.com>

SUIVEZ-NOUS sur la page FACEBOOK "Chambost-Longessaigne" 
et sur l'application mobile PANNEAU POCKET. 

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi et vendredi de 8h30 à 12h

Jeudi de 13h30 à 16h30

Permanence des élus :

Samedi de 10h à 11h

Bibliothèque

Mercredi de 10h à 12h

et de 16h à 18h30

Samedi de 10h à 12h

Marché hebdomadaire

Mercredi de 16h à 19h

Agence postale

Place de la Bascule

69770 Chambost-Longessaigne

Tél. 04 74 70 60 57

Lundi, mardi et jeudi de 9h30 à 12h

Mercredi et vendredi de 15h30 à 18h

Levée du courrier : 12h la semaine

8h le samedi

